

# Projet de territoire

2022 - 2030



Portes  
Ariège  
Pyrénées  
Communauté de Communes



# SOMMAIRE

05 Édito du Président

06 Nos compétences

08 Notre territoire

10 Le processus d'élaboration

12 Le diagnostic

16 La stratégie

17 Défi 1 : Se doter d'une identité commune autour de la coopération et de la solidarité

25 Défi 2 : Préserver la qualité de vie et privilégier un développement local raisonné

37 Défi 3 : S'affirmer comme un territoire d'opportunités économiques et de développement durable

45 Défi 4 : Conduire localement la transition écologique, énergétique et sociétale

52 Le budget



# ÉDITO

## DU PRÉSIDENT DE LA CCPAP

### **Agir ensemble pour vous au quotidien et pour demain.**



Alain Rochet, Président de la CCPAP

Au-delà de ces changements institutionnels, le territoire est confronté ces dernières années à des transformations économiques, démographiques, sociales et environnementales majeures. La crise sanitaire, en plus du choc économique et social, a également rendu visible des bouleversements plus profonds.

Si l'on se projette à un horizon de 10 ou 20 ans, ce sont à des évolutions majeures qu'il faut se préparer : accélération du changement climatique et poursuite de la fragilisation des écosystèmes, vieillissement de la population, modification de nos modes de consommation d'énergie, diffusion plus importante des usages numériques... Nous avons choisi pleinement, à la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, d'être acteurs face à ces défis qui dépassent largement notre périmètre tant le monde est en pleine mutation.

L'adaptation de notre modèle territorial est corollaire à l'attractivité de notre territoire et donc de sa pérennité autant que de son authenticité, en laquelle on tient toutes et tous. Préserver la qualité de vie des habitants est tout aussi primordial que d'assurer le dynamisme des Portes d'Ariège pour qu'elle maintienne l'effet moteur de développement que sa position géographique lui confère naturellement et stratégiquement.

Vos élus se sont mobilisés à vos côtés pour y répondre, nous vous dévoilons en détail le programme jusqu'en 2030 en se laissant bien entendu la possibilité de le redessiner au rythme des moyens de la collectivité et des nouvelles attentes qui pourraient surgir devant nous.

# COMPÉTENCES

compétence obligatoire

## Protection et mise en valeur de l'environnement

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

compétence optionnelle

- Sentiers de randonnée
- Petit patrimoine local situé à proximité immédiate de sentiers de randonnée
- Navigabilité des rivières Ariège et Hers
- Préservation et mise en valeur de la faune, de la flore sauvage et soutien aux animations et valorisation des expositions ou actions organisées par les communes ou à destination des publics scolaires
- Plantation et entretien de haies
- Service de fourrière et refuge

compétence supplémentaire

- Préservation de la qualité des eaux

compétence supplémentaire

## Définition, coordination et animation d'une politique communautaire de développement culturel

- Soutenir la diffusion, l'éducation, les animations culturelles et artistiques ainsi que la pratique de la musique et la lecture publique sur le territoire, en assurant une cohérence et une lisibilité de l'offre culturelle
- Inventaire du patrimoine, actions de valorisation, de sensibilisation au patrimoine

compétence optionnelle

## Politique du logement et du cadre de vie

- Programme local de l'habitat
- Ravalement de façades
- Création et amélioration de logements privés, sociaux et très sociaux
- Animation des commissions d'attributions de logements très sociaux
- Aides financières en faveur d'équipements d'économies d'énergie et d'eau à usage domestique et promotion des économies d'énergie, de l'utilisation d'énergie renouvelables et du développement durable
- Favoriser l'accès au logement aux personnes en situation de handicap
- Aides financières en faveur de la construction et de la réhabilitation de logements publics à loyer modéré
- Aide financière à l'accession à la propriété pour les ménages à ressources modestes
- Politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville, soutien au financement d'études pré-opérationnelles et généralistes sur le logement, animation et coordination des dispositifs contractuels de la politique de la ville en lien avec l'habitat et aides financières en faveur de la création de logements d'urgence ou temporaires

compétence supplémentaire

## Acquisition et mise à disposition des communes ou des associations de moyens et matériels communautaires pour l'organisation de manifestations ou d'activités culturelles, sportives ou éducatives

compétence obligatoire

## Accueil des gens du voyage

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs

compétence obligatoire

## Gestion de service d'intérêt collectif

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés



compétence obligatoire

### **Aménagement de l'espace communautaire**

- Schéma de cohérence territorial et schéma de secteur
- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

compétence supplémentaire

### **Assistance technique et conseils aux communes membres en matière d'urbanisme**

compétence supplémentaire

### **Prise en compte des contingents d'incendie et de secours des communes adhérentes**

compétence optionnelle

### **Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire**

compétence optionnelle

### **Assainissement**

compétence obligatoire

### **Développement et aménagement économique**

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Actions de développement économique
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme
- Politique locale du commerce, et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

compétence optionnelle

### **Action sociale d'intérêt communautaire**

- Prise en charge des contingents d'aide sociale des communes adhérentes
- Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC)
- Soutien aux activités qui tendent à lutter contre l'exclusion et à favoriser l'insertion sociale et économique des personnes défavorisées

compétence supplémentaire

### **Accueil des jeunes enfants**

- Création, gestion et entretien des établissements d'accueil du jeune enfant de 0 à 6 ans (sauf ALAE et ALSH)

compétence supplémentaire

### **Aménagement et exploitation de l'aérodrome d'intérêt départemental de Pamiers – Les Pujols**



NOTRE

# TERRITOIRE

## Population

39 515  
habitants

26% de la  
population  
ariégeoise

35% ont  
- de 30 ans

27% ont  
+ de 60 ans

+0,4%  
habitants  
par an

## Habitat

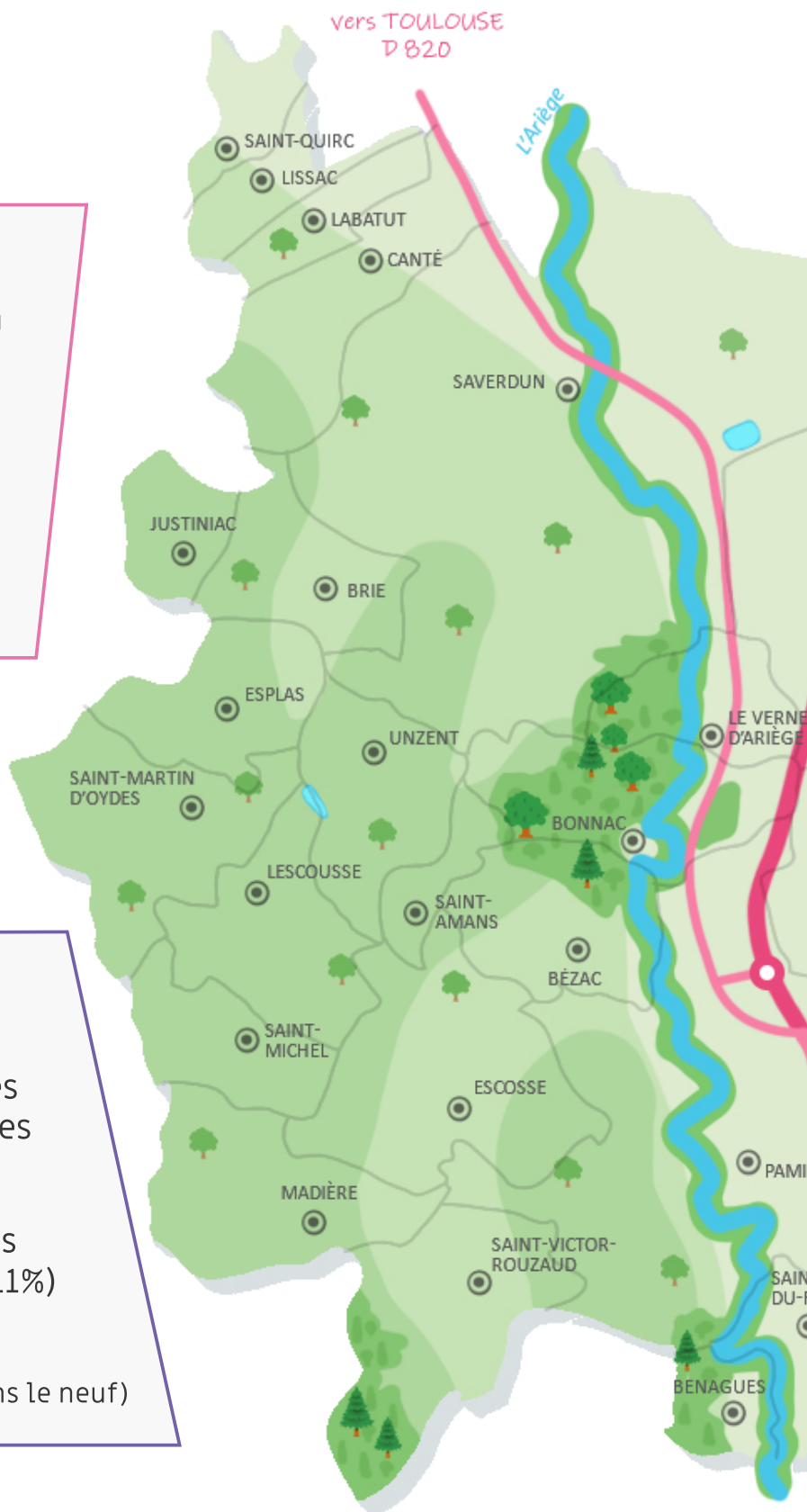
20 085  
logements

86% de  
résidences  
principales

59% de  
propriétaires  
occupants

2 200  
logements  
vacants (11%)

1 450€/m<sup>2</sup>  
pour l'achat immobilier  
(1 200€ dans l'ancien | 1 700€ dans le neuf)



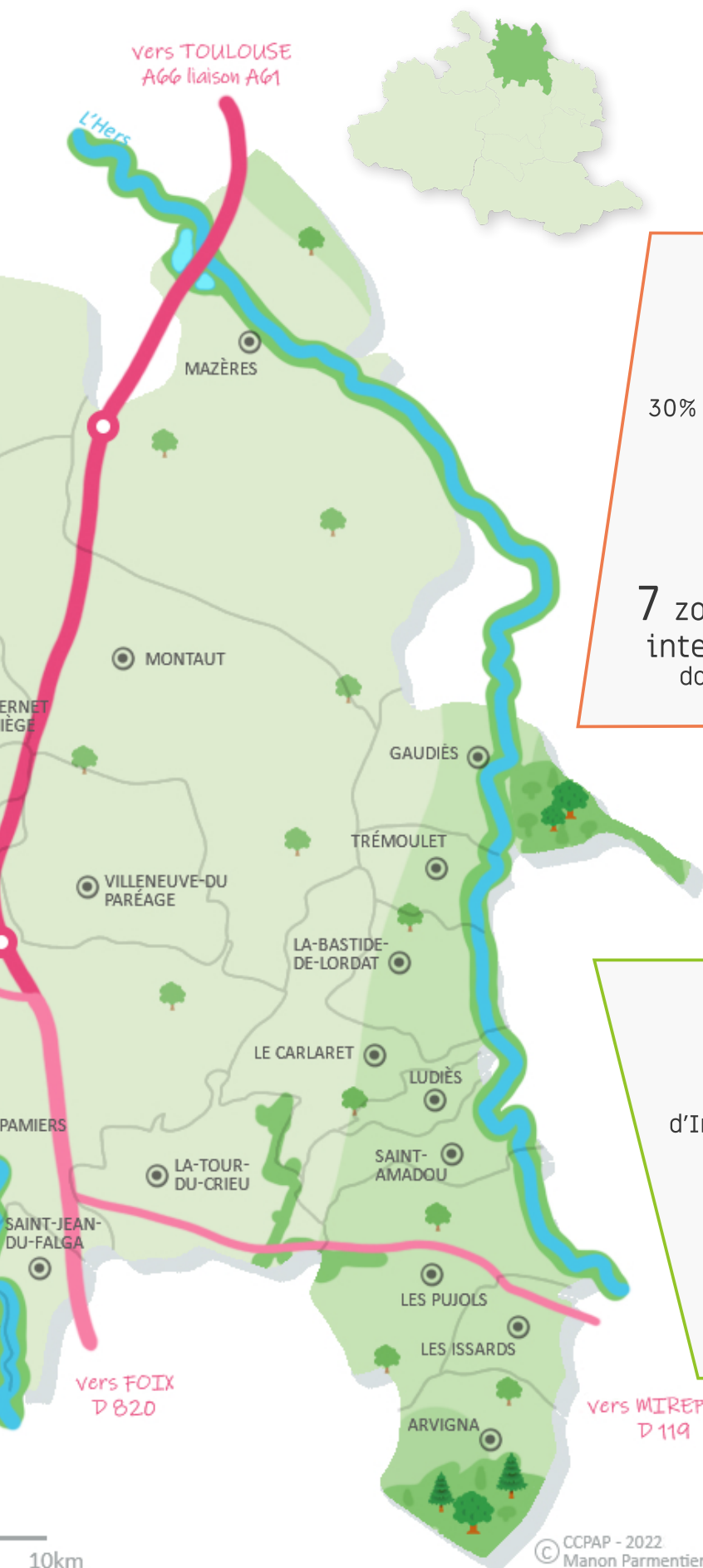
N

0km 1km

5km

1





## Economie

**16 233**  
emplois  
30% des emplois  
en Ariège

**1 339**  
établissements  
actifs

**14%** de taux de chômage  
moyenne départementale à 15,1%  
et nationale à 13,4%

**7** zones d'activités économiques  
intercommunales (380 hectares)  
dont 286 entreprises et 2 800 emplois

## Environnement

**11** ZNIEFF  
Zones Naturelles  
d'Intérêt Ecologique  
Faunistique et  
Floristique

**1** site  
Natura 2000

**11%** de  
forêts

**16%** des consommations  
énergétiques couvertes par  
les énergies renouvelables

10km

© CCPAP - 2022  
Manon Parmentier

# LE PROCESSUS D'ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE

## 1. DIAGNOSTIC de avril à septembre 2021

### réunion de lancement de la démarche

Présentation de la démarche  
de construction du Projet de  
territoire aux élus  
communautaires et  
municipaux

8 avril 2021

### entretiens avec les maires et élus municipaux

Recueil de la vision des élus  
sur l'identité du territoire, ses  
atouts et axes d'amélioration



### consultation citoyenne

ouverture de la plateforme  
participative et diffusion du  
premier journal communautaire  
à l'ensemble des citoyens



5

### réunions techniques

déclinaison des objectifs  
opérationnels en plan  
d'actions et priorisation



1

### réunion de comité de pilotage

définition des moyens  
humains et financiers  
nécessaires à la mise en  
œuvre du plan d'actions

## 3. PLAN D' ACTIONS de janvier à mai 2022



### réunion de réflexion collective

présentation du plan d'actions,  
du plan de financement et de la  
stratégie RH et échanges avec  
les élus

12 mai 2022

## 4. ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE de juin 2022 à 2030



### Conseil communautaire

Adoption du Projet de territoire  
en Conseil communautaire

30 juin 2022



## réunion de réflexion collective

Présentation du diagnostic et des enjeux aux élus communautaires et municipaux et travail de priorisation des pistes d'actions

17 juin 2021



25

## ateliers thématiques participatifs

réunions de travail avec les élus communautaires et municipaux, les agents de la CCPAP et ses partenaires institutionnels



## consultation citoyenne

réalisation de microtrottoirs et diffusion de questionnaires dans les mairies des 35 communes de la CCPAP



5

## réunions de comité de pilotage

avis et affinement des enjeux prioritaires et des pistes d'actions



## Conseil communautaire

Présentation de la stratégie du Projet de territoire

3 février 2022

1



## réunion technique

déclinaison des défis en objectifs stratégiques et opérationnels



## réunion de réflexion collective

Identification des défis majeurs à relever pour notre territoire par les élus communautaires et municipaux

14 octobre 2021

2

## réunions de comité de pilotage

avis et affinement des défis, des objectifs stratégiques et des objectifs opérationnels



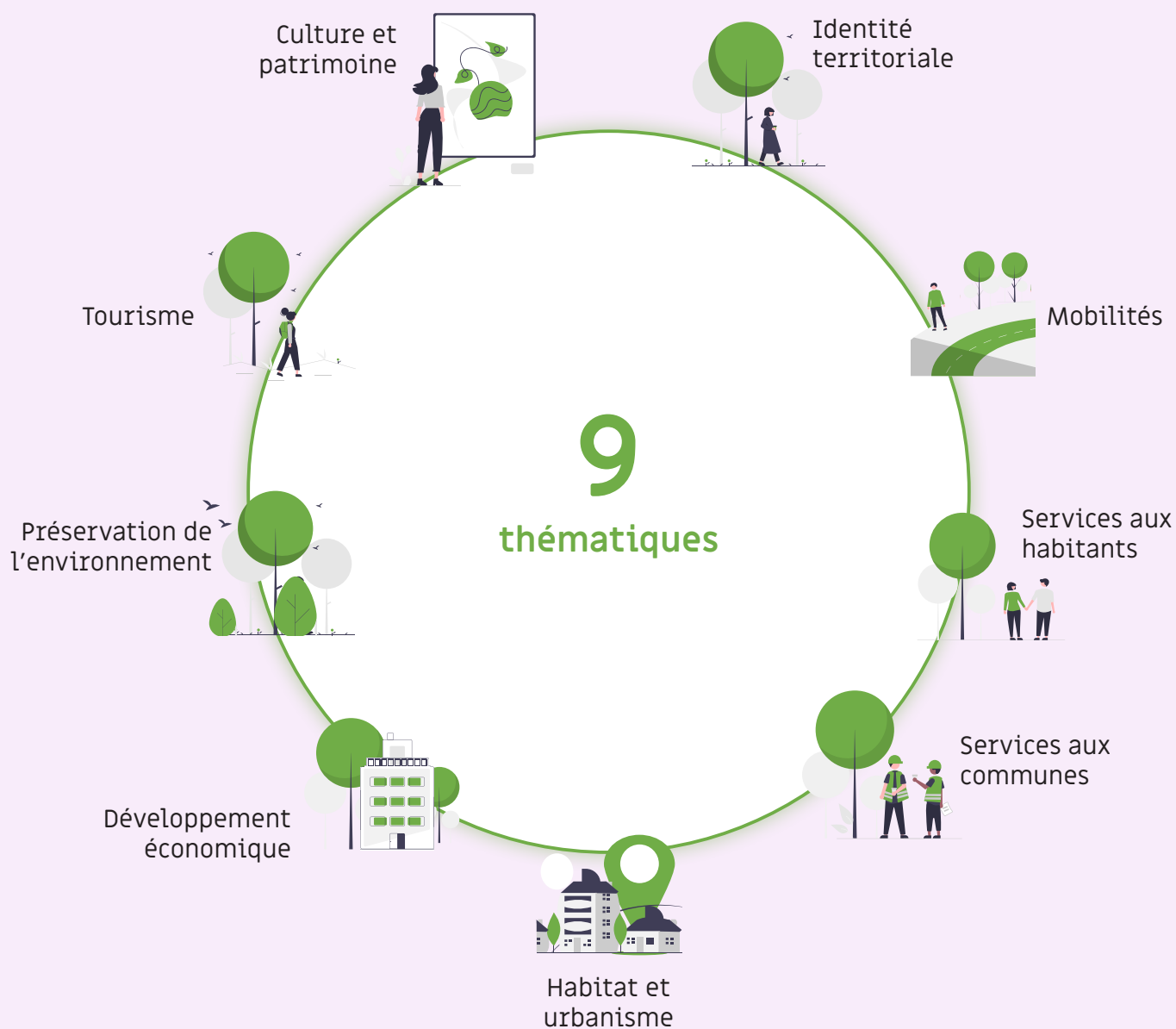
## bilan et actualisation à mi-parcours

2025-2026



# LE DIAGNOSTIC

Elaboré en collaboration avec les élus, les citoyens et les partenaires institutionnels de la CCPAP, à travers des entretiens individuels et collectifs, des micro-totoirs et des questionnaires, ainsi que des ateliers de travail collectif, le diagnostic territorial a permis de mettre en évidence nos atouts et de recueillir des attentes. La recherche d'axes d'amélioration dans chacune des 9 thématiques étudiées a mis en lumière 25 enjeux majeurs à relever pour notre territoire.





DIAGNOSTIC

## Identité territoriale

- Un territoire rural ancré dans la modernité
- Un territoire solidaire où il fait bon vivre
- Un territoire d'échange et de partage
- Un territoire hétérogène sans identité marquée et partagée
- Une collectivité qui manque de visibilité

ENJEUX

- Construire une identité territoriale partagée qui fasse sens
- Développer la communication de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées



DIAGNOSTIC

## Mobilités

- Un territoire intégré au système urbain toulousain
- Un territoire organisé autour d'un axe nord-sud structurant
- Un territoire polycentrique
- Un territoire rural qui engendre une dépendance à la voiture

ENJEUX

- Repenser l'offre de transports en commun
- Développer les mobilités douces et l'intermodalité
- Inciter et faciliter les pratiques de voitures partagées



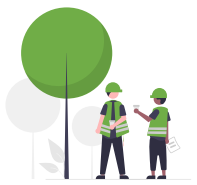
DIAGNOSTIC

## Services aux habitants

- Une offre d'accueil petite enfance largement développée
- Une offre d'accueil périscolaire et extrascolaire polarisée
- Une offre de formation supérieure limitée
- Un large champs d'intervention en matière d'action sociale

ENJEUX

- Favoriser l'égalité d'accès aux services
- Faciliter l'accompagnement des différents publics
- Privilégier la proximité



DIAGNOSTIC

## Services aux communes

- Des services rendus de façon hétérogène pouvant obéir à des logiques anciennes
- Des services en ingénierie et conseil à formaliser et développer
- Des formes de coopération qui se développent
- Une proximité à privilégier

ENJEUX

Redéfinir la meilleure échelle d'exercice des compétences dans une logique de proximité

Conforter le rôle de coordination et d'accompagnement de la CCPAP



DIAGNOSTIC

## Habitat et urbanisme

- Un territoire dont le dynamisme génère de nouveaux besoins en logements
- Un parc de logements majoritairement individuels et anciens où persistent des besoins d'amélioration
- Un marché immobilier actif et un parc social sous tension
- Des besoins spécifiques qui appellent une intervention particulière

ENJEUX

Redynamiser les centres-bourgs et centres-villes par la réhabilitation du parc existant en préservant la qualité de vie

Maîtriser la croissance démographique dans une logique d'économie foncière

Développer une offre de logement de qualité répondant aux besoins des différents publics



DIAGNOSTIC

## Développement économique

- Un dynamisme économique naturel
- Un tissu économique diversifié pourvoyeur d'emplois
- Des zones d'activités économiques attractives
- Des pôles commerciaux en périphérie

ENJEUX

Adopter une stratégie commune de développement économique et de marketing territorial

Mettre en adéquation l'offre de formation locale aux besoins du territoire



## DIAGNOSTIC

# Préservation de l'environnement

- Une biodiversité riche liée à des milieux naturels variés
- Une consommation d'énergie importante
- Des besoins en rénovation énergétique
- Des pratiques agricoles diversifiées

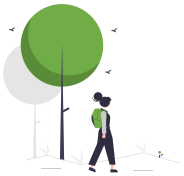
## ENJEUX

Valoriser la qualité environnementale du territoire

Tendre vers l'autoconsommation énergétique

Inscrire le territoire dans un système alimentaire durable et local

Accompagner les mutations des pratiques agricoles



## DIAGNOSTIC

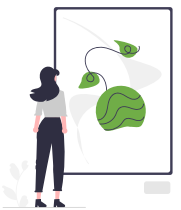
# Tourisme

- Un territoire préservé
- Un territoire vivant
- Une offre touristique multiple et diffuse
- Un territoire accessible

## ENJEUX

Développer l'attractivité touristique face à un déficit d'image de la destination

Capitaliser sur le potentiel de développement touristique du territoire



## DIAGNOSTIC

# Culture et patrimoine

- Une offre culturelle diversifiée et de qualité
- Une organisation polarisée
- Un potentiel patrimonial riche

## ENJEUX

Renforcer la cohésion culturelle du territoire autour d'une stratégie commune

Construire un maillage culturel performant

Offrir un meilleur accompagnement des associations culturelles

Valoriser le patrimoine

# LA STRATÉGIE

## DÉFI 1 SE DOTER D'UNE IDENTITÉ COMMUNE AUTOUR DE LA COOPÉRATION ET DE LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE

- Valoriser l'action de l'intercommunalité
- Favoriser la coopération et l'entraide entre les communes et l'intercommunalité
- Développer l'offre culturelle et événementielle locale

## DÉFI 2 PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE ET PRIVILEGIER UN DEVELOPPEMENT LOCAL RAISONNÉ

- Faciliter les mobilités sur l'ensemble du territoire
- Développer et améliorer le parc de logements
- Développer les services publics pour l'ensemble de la population

## DÉFI 3 S'AFFIRMER COMME UN TERRITOIRE D'OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Promouvoir et renforcer l'attractivité économique
- Favoriser l'emploi, l'insertion et la formation
- Valoriser la destination touristique des Portes d'Ariège Pyrénées

## DÉFI 4 CONDUIRE LOCALEMENT LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE ET SOCIÉTALE

- Préserver et valoriser l'environnement et les ressources naturelles locales
- Accélérer notre engagement dans la transition énergétique à l'échelle du territoire





# SE DOTER D'UNE IDENTITÉ COMMUNE AUTOUR DE LA COOPÉRATION ET DE LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE

---

La Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, née en 2017 de la fusion des ex-Communautés de communes du Pays de Pamiers et du Canton de Saverdun, est en quête d'identité afin de se caractériser en tant que structure intercommunale et se démarquer. Ce travail de co-construction identitaire est essentiel afin de conforter un sentiment d'appartenance et de reconnaissance du territoire des Portes d'Ariège Pyrénées pour l'ensemble des acteurs. La CCPAP et ses communes membres s'engagent à redéfinir collectivement la meilleure échelle d'exercice des compétences en vue de développer un mécanisme de coopération dans une logique de proximité et dans l'intérêt de tous les citoyens.

Ce premier défi traduit la volonté de l'intercommunalité de renouveler son image en développant une stratégie de communication valorisant ses actions, ainsi que la nécessité d'adapter l'administration aux besoins actuels et futurs. Il s'agit également de développer et de formaliser l'accompagnement et le conseil en ingénierie à disposition de l'ensemble des communes, tout en facilitant le développement de la coopération entre les collectivités. La CCPAP s'attachera à démocratiser l'accès à la culture et soutiendra le développement d'animations culturelles et d'événements cohérents à l'échelle du territoire intercommunal.

transparence  
modernisation  
qualité identité efficacité  
patrimoine culture art  
coopération  
événementiel animation musique  
communication  
ruralité accessibilité  
ingénierie entraide  
mutualisation

## objectif stratégique

# 1.1

Mettre en valeur le territoire,  
donner de la lisibilité à la  
collectivité et coordonner les  
politiques publiques de portée  
intercommunale

## 1.1.1 RENOUELLER L'IMAGE DE LA COLLECTIVITÉ POUR GAGNER EN ATTRACTIVITÉ

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

### CONTEXTE ET ENJEUX

La CCPAP s'est dotée en 2021 d'une réelle identité graphique, avec la création d'un nouveau logo et d'une nouvelle charte graphique qui ont été validés largement par les agents et les élus de la CCPAP. Il convient désormais de la faire appliquer progressivement sur l'ensemble des structures intercommunales de manière pertinente.

La CCPAP souhaite également rattraper son retard avec un projet numérique réunissant son site internet, un portail intranet pour ses agents et une plateforme participative. En effet, la CCPAP ne dispose pas à ce jour d'outils de communication interne réguliers, pourtant essentiels pour fédérer les agents qui travaillent de plus en plus en autonomie depuis la crise du COVID.



### OBJECTIFS

- Proposer une image renouvelée, jeune et dynamique de l'intercommunalité.
- Créer un site internet performant 3 en 1 pour un meilleur accès à l'information.
- Fédérer les agents et les élus du territoire.
- Créer un sentiment d'appartenance au territoire.



### ACTIONS

- 1-1** COURT TERME Décliner l'identité graphique sur les supports de communication existants.
- 1-2** COURT TERME Reconfigurer le site internet de la collectivité.
- 1-3** COURT TERME Développer un site intranet pour valoriser la communication interne.
- 1-4** COURT TERME Développer une page d'accueil pour les élus depuis le site internet pour un meilleur accès libre aux informations de la CCPAP.

# 1.1.2 DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION AMBITIEUSE À DESTINATION DE NOS PUBLICS CIBLES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

## CONTEXTE ET ENJEUX

La communication institutionnelle évolue avec les pratiques de l'information des usagers. La CCPAP a initié un vaste plan de communication pour se créer une véritable identité et optimiser ses canaux de communication en direction de ses différents publics. La communication étant transversale, il est nécessaire de s'adresser de manière plus approfondie et adaptée aux différents publics de la CCPAP.

La CCPAP a également élaboré une plateforme citoyenne sur son site internet afin de permettre aux citoyens de participer à l'élaboration des politiques publiques de leur territoire.



## OBJECTIFS

- Optimiser les outils de communication et suivre l'évolution de la société.
- Rendre l'information plus lisible, accessible et pertinente pour les citoyens.
- Permettre une participation des citoyens aux politiques publiques.



## ACTIONS

- 1-5 COURT TERME Créer et développer de nouveaux outils de communication plus adaptés aux nouveaux usages.
- 1-6 COURT TERME Améliorer la communication à destination des différentes cibles.
- 1-7 COURT TERME Développer la démocratie participative.

# 1.1.3 FAVORISER L'EFFICACITÉ DE L'ACTION DE L'INTERCOMMUNALITÉ

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

## CONTEXTE ET ENJEUX

La recherche d'efficacité dans l'action communautaire passe notamment par l'optimisation des méthodes de travail des agents.

Il s'agit de favoriser la cohésion et les interactions au sein de l'équipe, mais aussi de faciliter l'accès et le partage des informations et des données publiques du territoire entre les agents et avec les élus, les partenaires et les citoyens.



## OBJECTIFS

- Traduire les orientations politiques en projets de services publics.
- Favoriser l'efficacité et la transparence des décisions et de l'action publique.



## ACTIONS

- 1-8 COURT TERME Adopter un projet d'administration.
- 1-9 COURT TERME Proposer des outils d'aide à la décision.
- 1-10 COURT TERME Constituer un siège administratif de la CCPAP.

## objectif stratégique

# 1.2

Penser l'accompagnement aux communes dans une logique de proximité et d'entraide

## 1.2.1

### DÉVELOPPER ET FORMALISER L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE CONSEIL EN INGÉNIEURIE À DISPOSITION DE L'ENSEMBLE DES COMMUNES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

#### CONTEXTE ET ENJEUX

Dans le cadre du projet d'amélioration des services proposés aux communes visant à mieux répondre à leurs besoins, la CCPAP souhaite renforcer son équipe d'agents du pôle territorial afin de proposer un accompagnement « sur mesure » à l'ensemble des communes et notamment les plus rurales.

Il s'agit également de favoriser les échanges d'information et de bonnes pratiques entre les communes et avec l'intercommunalité, en facilitant la rencontre et la formation des agents municipaux et intercommunaux.

En outre, la bonne mise en œuvre du Projet de territoire passe par la conclusion d'un pacte financier et fisca équilibré entre les communes et l'EPCI, définissant les moyens et outils nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.



#### OBJECTIFS

- Renforcer l'accompagnement en ingénierie à disposition de l'ensemble des communes de la CCPAP.
- Favoriser l'entraide et le partage de l'information et des bonnes pratiques.
- Répondre aux enjeux financiers et fiscaux du Projet de territoire.



#### ACTIONS

- 1-11** COURT TERME Mettre en place une Conférence des secrétaires de mairie à rythme régulier.
- 1-12** COURT TERME Proposer des formations inter et intra sur des besoins spécifiques à la demande des communes.
- 1-13** COURT TERME Formaliser un cadre d'accompagnement des communes pour le soutien financier de leurs projets (pacte financier et fiscal).
- 1-14** COURT TERME Proposer aux communes un accompagnement d'ingénierie dans la définition de leurs programmes.

# 1.2 DÉVELOPPER LA COOPÉRATION ENTRE LES COLLECTIVITÉS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

## CONTEXTE ET ENJEUX

Face à une évolution rapide et à une complexification croissante dans de nombreux domaines de l'administration des collectivités, notamment au niveau réglementaire et juridique, de nombreuses communes font face à des contraintes liées à un manque de moyens et à des difficultés de recrutement.

Elles expriment aujourd'hui des besoins similaires, auxquels la Communauté de communes souhaite répondre en développant l'entraide et la coopération.

Cela passe par le renforcement et la formalisation de ses missions de conseil et d'accompagnement, par l'homogénéisation des certaines prestations à travers des groupements de commandes et la création de services communs, ainsi que le développement d'outils d'aide à la décision favorisant l'efficacité de l'action publique.



## OBJECTIFS

- Mettre une expertise à disposition des communes.
- Favoriser les partages d'expérience et les échanges.
- Améliorer la sécurité juridique des actes des communes membres.
- Sécuriser le fonctionnement financier et comptable des communes.
- Mieux accompagner les éventuelles réformes de la comptabilité publique.
- Favoriser l'harmonisation des équipements.
- Rationnaliser le coût des fonctions support.



## ACTIONS

- 1-15 **COURT TERME** Faciliter la compréhension de l'information juridique en Conférence des Maires.
- 1-16 **COURT TERME** Faire évoluer le nouveau service de commande publique vers la mise en œuvre d'achats groupés avec les communes membres.
- 1-17 **COURT TERME** Apporter un accompagnement juridique aux services de ressources humaines et comptabilité des communes.
- 1-18 **COURT TERME** Développer des outils SIG (système d'information géographique).
- 1-19 **MOYEN TERME** Proposer un service de conseil en fleurissement et aménagement d'espaces verts.
- 1-20 **MOYEN TERME** Définir les espaces verts d'intérêt communautaire.
- 1-21 **MOYEN TERME** Créer un service commun comptabilité.
- 1-22 **MOYEN TERME** Créer un service commun ressources humaines.
- 1-23 **MOYEN TERME** Créer un service commun secrétariat de Mairie.

objectif  
stratégique

1.3

Assurer l'accessibilité et la  
cohérence de l'offre culturelle  
et événementielle du  
territoire

1.3.1

## DÉVELOPPER ET COORDONNER L'ÉVÉNEMENTIEL À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE DE PORTÉE ENDOGENE ET EXOGENE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

### CONTEXTE ET ENJEUX

Fort d'un tissu associatif dynamique, le territoire des Portes d'Ariège Pyrénées voit se dérouler chaque année de nombreux événements de qualité, dont certains rayonnent bien au-delà de nos frontières. Afin de renforcer l'attractivité du territoire, la Communauté de communes souhaite faciliter la coordination des différents événements organisés en favorisant la mise en réseau des acteurs, dans le but d'échanger sur les projets et d'orchestrer de façon pragmatique la mise à disposition des moyens logistiques des communes et de l'intercommunalité. En effet, la Communauté de communes dispose actuellement de matériel festif qu'elle met à disposition des communes et des associations pour l'organisation d'événements. Cependant, face à une hausse des sollicitations et à une réglementation de plus en plus contraignante, la Communauté de communes n'est plus en capacité de satisfaire tous les besoins.



### OBJECTIFS

- Co-construire avec les acteurs du territoire l'animation des Portes d'Ariège.
- Favoriser la mise en réseau des acteurs.
- Faciliter la coordination des événements.
- Optimiser la mise à disposition de moyens logistiques.



### ACTIONS

- 1-24 **COURT TERME** Animer un réseau événementiel regroupant les élus, les comités des fêtes et les associations pour échanger sur leurs projets.
- 1-25 **COURT TERME** Redéfinir la mission du service manifestation.
- 1-26 **COURT TERME** Proposer des événements sportifs, culturels et festifs portés par la CCPAP valorisant le territoire.



# 1.3.2 FAVORISER L'ÉGALITÉ D'ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

## CONTEXTE ET ENJEUX

L'action culturelle est une compétence partagée par l'EPCI et ses communes membres. A ce jour, la Communauté de communes gère le Bibliopôle, un réseau de médiathèques qui rencontre des difficultés de fonctionnement, une ludothèque interne au Pôle Petite Enfance, qui propose des prestations de prêt et d'animation aux enfants et familles inscrites dans une structure, et verse des subventions aux structures d'enseignement musical et autres associations culturelles de portée intercommunale.

Suite aux recommandations du Sénat émises en mai 2020 en faveur de la mutualisation des politiques culturelles, la CCPAP souhaite transférer les médiathèques d'intérêt communautaire à l'intercommunalité et développer les actions à destination de la jeunesse, et déménager la ludothèque et l'ouvrir à tous les enfants de moins de 12 ans. Elle envisage également de mener une réflexion sur le transfert du Conservatoire de Pamiers et sa mise en réseau avec les écoles de musique du territoire.



## OBJECTIFS

- Favoriser l'accès à la culture sur tout le territoire.
- Développer la mutualisation des moyens et des ressources en faveur de la lecture publique.
- Elargir la connaissance ludique et combattre les inégalités en matière de jouets.
- Définir un projet politique d'enseignement artistique commun autour de la musique.
- Susciter des projets artistiques et culturels à l'échelle du territoire.



## ACTIONS

- 1-27 **LONG TERME** Etudier l'opportunité d'une approche intercommunale de la culture.
- 1-28 **COURT TERME** Mettre en place un programme d'actions culturelles à destination des scolaires.
- 1-29 **COURT TERME** Transférer les médiathèques d'intérêt communautaire à l'intercommunalité.
- 1-30 **COURT TERME** Créer une ludothèque intercommunale pour tous les publics petite enfance (0-11 ans).
- 1-31 **MOYEN TERME** Transférer le Conservatoire à l'intercommunalité et fonctionner en réseau avec les écoles de musique du territoire.
- 1-32 **LONG TERME** Proposer des appels à projets artistiques valorisant des thématiques fortes représentatives de l'identité du territoire.

# 1.3.3 SOUTENIR LES ACTEURS DU SECTEUR CULTUREL

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

## CONTEXTE ET ENJEUX

Les Portes d'Ariège Pyrénées bénéficient d'un maillage associatif riche et dynamique qui contribue à l'activité culturelle du territoire. Ces associations organisent des manifestations et des événements culturels qui participent à la notoriété du territoire et à son rayonnement.

L'enjeu est d'inciter le développement de projets communs en favorisant la rencontre et les échanges entre ces acteurs.



## OBJECTIFS

- Faire connaître l'ensemble des acteurs culturels du territoire auprès du grand public, des établissements scolaires, des mairies, des équipements culturels, etc.
- Développer les échanges et les rencontres entre les associations culturelles.
- Labelliser les manifestations à rayonnement large.



## ACTIONS

- 1-33** COURT TERME Recenser, cartographier et faire connaître les artistes, patrimoines, structures et équipements culturels du territoire.
- 1-34** COURT TERME Organiser des assises thématiques annuelles pour favoriser la rencontre entre les associations culturelles du territoire.
- 1-35** COURT TERME Soutenir les actions et événements culturels d'intérêt communautaire du territoire et notamment les festivals.

# 1.3.4 DÉVELOPPER DES ANIMATIONS CULTURELLES À L'ÉCHELLE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

## CONTEXTE ET ENJEUX

Avec l'ambition de développer l'éducation artistique et culturelle en milieu rural, la CCPAP souhaite porter deux projets d'animation culturelle d'envergure. Elle souhaite ouvrir une micro-folie itinérante : un musée numérique mis en place par La Villette et alimenté par 12 grands musées nationaux. Ensuite, la CCPAP souhaite intégrer le dispositif d'Education Artistique et Culturelle de la DRAC, permettant une rencontre directe et sensible avec les œuvres et les artistes, l'initiation à une pratique artistique et un apport de connaissances.



## OBJECTIFS

- Favoriser la médiation culturelle, notamment à destination des plus jeunes.
- Favoriser le contact avec les œuvres et les artistes.
- Contribuer au développement de l'usage du numérique pour l'accès à la culture.



## ACTIONS

- 1-36** COURT TERME Favoriser et coordonner la mise en place d'une micro-folie sur le territoire intercommunautaire.
- 1-37** LONG TERME Intégrer le dispositif d'Education Artistique et Culturelle de la DRAC.





## PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE ET PRIVILÉGIER UN DÉVELOPPEMENT LOCAL RAISONNÉ

---

Suite à la crise du COVID19, les territoires en périphérie des agglomérations ont connu une augmentation de leur attractivité résidentielle, entraînant une mutation des populations. Ce phénomène «d'exode urbain» n'est pas nouveau, mais il a été accéléré. Ces «néo-ruraux» ont des attentes et des besoins différents, notamment en termes de services de proximité. Face à ce phénomène, il s'agit d'adopter une stratégie commune de croissance raisonnée et équilibrée, afin de préserver la qualité de vie actuelle dans nos villes et nos villages, tout en développant le territoire autour de nos atouts. La proximité est un enjeu majeur exprimé par les élus et les habitants du territoire. Le maintien des services essentiels de proximité contribuera à renforcer l'attractivité du territoire en répondant à l'évolution des modes de vie et en facilitant

le quotidien des ménages. Cette proximité se traduit dans l'ensemble des orientations stratégiques du Projet de territoire, en matière de service public, de mobilité, etc.

Ce défi traduit la mise en oeuvre d'une stratégie mobilité sur l'ensemble du territoire et comprend également une nécessaire évolution de la mise en oeuvre de la compétence voirie au sein de l'intercommunalité. Il traduit également une politique de l'habitat renforcée, mais aussi l'ensemble des questions relatives à la planification et au renouvellement urbain et rural. Enfin, il précise nos choix de prestations de services publics portés par l'intercommunalité en tous domaines, afin de répondre aux besoins des habitants et aux souhaits des communes.



objectif  
stratégique

2.1

Développer et structurer une offre de mobilité adaptée aux spécificités du territoire et aux besoins des différents publics

## 2.1.1 VALORISER LE RÔLE DU PÔLE MAJEUR APPAMÉEN DANS L'ORGANISATION GLOBALE EN INTERNE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

### CONTEXTE ET ENJEUX

Le développement des modes actifs au quotidien passe par un meilleur partage de l'espace public afin de rendre plus attractifs et plus confortables les déplacements au sein des pôles urbains et de leur proche périphérie. Ce partage de l'espace public nécessite de repenser la place dédiée à l'automobile.

La commune de Pamiers est actuellement desservie par un réseau de navettes urbaines qui répond à des besoins d'usagers captifs avec une fréquence et une amplitude de faible niveau. Pourtant, le pôle appaméen est doté d'équipements majeurs qui justifieraient la mise en place d'une offre de transports collectifs plus structurée visant à répondre à des besoins variés. Cependant, l'actuelle gare routière de Pamiers ne permet pas une intermodalité satisfaisante. La proximité directe de la gare au centre-ville est un atout et l'optimisation du pôle d'échange multimodal reste un enjeu déterminant.



### OBJECTIFS

- Favoriser la pratique du vélo et de la marche en maillant les pôles générateurs de mobilités.
- Viser un report modal de la voiture et favoriser l'intermodalité.
- Favoriser la transition écologique et une croissance verte.



### ACTIONS

- MOYEN TERME**  
2-1 Requalifier les centres-villes au profit des modes de déplacement décarbonnés.
- MOYEN TERME**  
2-2 Mettre en place un réseau de bus sur le pôle appaméen.
- MOYEN TERME**  
2-3 Conforter le PEM de Pamiers en étudiant la création d'un PEM routier et le déploiement de services mobilités sur le secteur gare.

## 2.1.2 VALORISER LE RÔLE DE SAVERDUN ET MAZÈRES DE PÔLE DE PROXIMITÉ

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

### CONTEXTE ET ENJEUX

Les communes de Saverdun et Mazères constituent un pôle de proximité majeur du territoire et entretiennent des liens très étroits, justifiant un besoin de créer une offre de mobilité entre la gare de Saverdun et les zones d'activités situées à Mazères. Une offre intégrant un service de transport public (ligne 453) et un service de covoiturage est également envisagée, prenant le relais de la navette en heure creuse. De plus, il s'agit de soutenir et d'accompagner la transformation de la gare de Saverdun en pôle d'échange multimodal.



### OBJECTIFS

- Proposer une offre de mobilité attractive adaptée au potentiel d'usage captable sur le corridor Saverdun - Mazères.
- Permettre l'intermodalité avec le futur PEM de Saverdun.
- Répondre à plusieurs types de besoins, notamment ceux des actifs.



### ACTIONS

- 2-4 MOYEN TERME Créer une offre de transport collectif entre Saverdun et Mazères.
- 2-5 MOYEN TERME Transformer la gare de Saverdun en Pôle d'Echange multimodal.

## 2.1.3 AMÉLIORER LES LIENS POUR L'EMPLOI ET LES SOINS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

### CONTEXTE ET ENJEUX

La lecture des flux sur le territoire intercommunal témoigne d'une importante relation avec les territoires de la Vallée de l'Ariège et du besoin de desservir, depuis le territoire de la CCPAP, certaines polarités d'envergure départementale, telles que le CHIVA ou encore les zones d'activités limitrophes comme Delta Sud. Cet objectif s'inscrit dans le cadre du renouvellement de la ligne 453 permettant de relier Pamiers à Tarascon-sur-Ariège, pour laquelle la Région Occitanie a engagé fin 2021 une consultation auprès de la CCPAP.



### OBJECTIFS

- Améliorer la desserte et le cadencement de la ligne 453.
- Desservir les principaux pôles du territoire.
- Permettre une intermodalité avec les PEM et le futur réseau de l'agglomération Foix-Varilhes.
- Assurer une liaison directe vers Delta Sud et le CHIVA.
- Expérimenter une ligne liO moins polluante.



### ACTIONS

- 2-6 MOYEN TERME Créer une ligne de transport qui facilite l'accès aux pôles d'emploi et de santé du CHIVA et de Delta Sud.

# 2.14 OFFRIR UNE SOLUTION DE MOBILITÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

## CONTEXTE ET ENJEUX

Le caractère rural du territoire des Portes d'Ariège implique une nécessité de combiner plusieurs solutions de mobilité afin de répondre à la diversité des besoins sur l'ensemble du territoire, tout en intégrant les enjeux environnementaux et de mobilité inclusive.

Le TAD est une offre de transport public souple et adaptée aux besoins qui dessert les communes éloignées des pôles pour rejoindre les équipements, particulièrement adaptée pour relier les communes rurales aux pôles urbains appaméens et saverduinois.

La pratique des modes actifs et notamment du vélo est à encourager, notamment pour les déplacements sur de courtes distances en plaine et dans les pôles urbains. La CCPAP participera à la déclinaison du Plan Vélo élaboré sur le territoire du SCoT et accompagnera le développement de services dédiés aux cyclistes.

De plus, le covoiturage semble se développer et s'organiser pour des trajets hors territoire intercommunal. Dans l'objectif de mailler le territoire pour répondre à des besoins réels, il convient de développer les sites stratégiques et des lignes de covoiturage dynamique afin d'apporter des solutions flexibles et économiques pour les territoires à fort potentiel.

Cette stratégie mobilité sera soutenue par la création d'une plateforme d'information voyageurs multimodale.



## OBJECTIFS

- Offrir une solution de mobilité sur tout le territoire.
- Favoriser le report modal de la voiture individuelle vers des modes alternatifs.
- Accompagner le développement de la pratique du vélo.
- Assurer une cohérence et un maillage à l'échelle du territoire.
- Développer des services afin de favoriser le covoiturage.
- Répondre aux difficultés d'accès à une solution de mobilité rencontrées par les publics en situation de précarité sociale ou économique ou en situation de handicap ou à mobilité réduite.
- Informer le grand public sur les offres de mobilité existantes.



## ACTIONS

- 2-7 MOYEN TERME Créer une offre de transport à la demande permettant de relier l'ensemble du territoire aux pôles attractifs.
- 2-8 MOYEN TERME Déployer les itinéraires cyclables du Plan Vélo.
- 2-9 MOYEN TERME Proposer des services vélos sur le périmètre intercommunal.
- 2-10 COURT TERME Créer un réseau d'aires de covoiturage.
- 2-11 MOYEN TERME Créer un réseau de lignes de covoiturage.
- 2-12 MOYEN TERME Déployer un panel de solution facilitant la mobilité des publics fragiles.
- 2-13 MOYEN TERME Mettre en place un plan de communication et d'animation de la stratégie mobilité CCPAP.

# 2.15 FAIRE ÉVOLUER LA MISE EN OEUVRE DE LA COMPÉTENCE VOIRIE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

## CONTEXTE ET ENJEUX

La mise en œuvre actuelle de la compétence voirie par l'intercommunalité montre des limites et demande à être repensée pour une optimisation des moyens et une meilleure efficacité. Il est proposé d'augmenter progressivement le budget de voirie et de le mutualiser pour disposer de moyens accrus et d'intégrer l'ensemble des missions incombant au gestionnaire de voirie.

En effet, les ouvrages d'art forment une composante indissociable de l'exercice de la compétence voirie. Les catastrophes intervenues dans les années 2020 ont remis en lumière la nécessité d'entretien de ces ouvrages, mais aussi les conséquences en terme de responsabilité civile et pénale sur les gestionnaires. La CCPAP a lancé, dès 2021, un marché d'ingénierie destiné à établir l'inventaire des ouvrages d'art, de recenser les dégradations, de hiérarchiser l'urgence d'intervention et de définir un plan pluriannuel d'investissement et d'entretien courant dès 2022.

Il est également proposé de réduire les voies d'intérêt communautaire aux seules voies communales à caractère de chemin situées en dehors des panneaux d'agglomération, pour qu'une commune ne soit pas soumise aux arbitrages budgétaires de la CCPAP pour mener une opération d'aménagement urbain, impliquant une priorisation difficile à établir et l'étalement des demandes sur plusieurs années. La CCPAP ouvrira un fonds de concours dédié au financement des travaux d'aménagement de voirie en centre-bourg, notamment d'accessibilité et de mobilité.

Il s'agit enfin de définir une stratégie de partenariat avec les communes en cas d'épisode hivernal, permettant d'identifier les voies à traiter en priorité, de planifier le traitement complet de la voirie communautaire, de déterminer le mode technique de traitement et les moyens mis en œuvre sur chaque voie identifiée.



## OBJECTIFS

- Garantir à long terme la qualité du réseau et des infrastructures de voirie.
- Doter le budget des moyens et méthodes nécessaires pour un exercice cohérent de la compétence.
- Prendre en compte les enjeux liés à la mobilité.
- Redonner l'autonomie de décision aux communes sur les aménagements de voirie en cœur de village.
- Favoriser les interventions rapides et coordonnées en cas d'épisode hivernal.



## ACTIONS

**2-14** COURT TERME Repenser les modalités d'exercice et de financement de la compétence voirie dans une logique communautaire.

**2-15** COURT TERME Prévoir un programme d'investissement dédié aux ouvrages d'art.

**2-16** COURT TERME Créer un fonds de concours spécial Voirie pour prendre en compte les travaux d'aménagement urbain et d'accessibilité sur les voiries non communautaires.

**2-17** COURT TERME Formaliser une mutualisation des moyens des communes et de la CCPAP pour la viabilité hivernale.

objectif  
stratégique

2.2

Développer un urbanisme durable, de qualité et adapté aux besoins de la population

## 2.2.1 SE DOTER D'OUTILS D'ORIENTATION ET DE PLANIFICATION DE L'URBANISME

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

### CONTEXTE ET ENJEUX

Les dernières évolutions législatives imposent l'échelle intercommunale pour l'élaboration des documents d'urbanisme, considérant que pour faire face aux questions d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité, d'économie des ressources et de pénurie de logement, le niveau communal n'est plus le plus approprié.

La loi ALUR impose que le PLU soit élaboré à l'initiative et sous la responsabilité des intercommunalités (PLUi) sauf en cas de minorité de blocage, comme c'est le cas de la CCPAP. A ce jour sur notre territoire, 11 communes ont un PLU en cours de révision dont 9 sont accompagnées par un cabinet d'études, 8 communes n'ont pas engagé de procédure de mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SCoT, 12 communes sont sous RNU et 4 ont des documents d'urbanisme compatibles avec le SCoT.



### OBJECTIFS

- Mettre en application le Projet de territoire intercommunal.
- Lutter contre l'étalement urbain.
- Assurer une cohérence.
- Préserver la biodiversité.



### ACTIONS

2-18

MOYEN TERME

Mettre en œuvre un Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi).



## 2.2. METTRE EN OEUVRE LE RENOUVELLEMENT URBAIN ET RURAL

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

### CONTEXTE ET ENJEUX

D'une part, dans une logique de mutation d'un territoire de gestion à celui de projet, l'ingénierie dédiée à l'accompagnement des projets et la recherche de subventions est déterminante. La CCPAP souhaite développer ses missions d'accompagnement en renforçant ses services en ingénierie.

D'autre part, la production d'opérations en renouvellement urbain/rural est difficile du fait du manque d'opérateurs privés. Il s'agit d'attirer les opérateurs pour développer des opérations conformes au projet politique.



### OBJECTIFS

- Viser une équité entre les communes dans l'accompagnement des projets.
- Viser l'émergence de projets structurants.
- Attirer des opérateurs privés.
- Permettre la réalisation d'opérations d'habitat.



### ACTIONS

2-19

COURT TERME

Conforter et structurer le service développement territorial et renouvellement urbain par une ingénierie renforcée.

2-20

COURT TERME

Animer un réseau d'opérateurs / promoteurs à la CCPAP.

## 2.2.3 DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS DIVERSIFIÉE, DURABLE ET RÉPONDANT AUX BESOINS DES MÉNAGES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

### CONTEXTE ET ENJEUX

La CCPAP a pour objectif de produire 240 logements par an sur 2023-2028 pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs. Cette ambition s'articule avec les objectifs de sobriété foncière et se décline par profils de communes, pour un équilibre urbain/rural.

Les logements de centres-bourgs souffrent d'un manque d'attractivité. Dans certaines communes, l'importance de la production récente a fortement concurrencé les patrimoines locatifs plus anciens, premiers concernés par le phénomène de vacance.



### OBJECTIFS

- Réhabiliter 60 à 70 logements vacants/an.
- Limiter la consommation foncière.
- Rééquilibrer et diversifier l'offre.
- Revitaliser les centres-villes.



### ACTIONS

2-21

COURT TERME

Soutenir la production d'environ 240 logements par an pour répondre aux besoins des habitants.

2-22

COURT TERME

Définir et engager une stratégie communautaire d'intervention foncière.

2-23

COURT TERME

Promouvoir la qualité des constructions et des projets d'aménagement.

## 2.24 FAVORISER LES PARCOURS RÉSIDENTIELS EN S'APPUYANT SUR LA DIVERSITÉ ET LA COMPLÉMENTARITÉ DE L'OFFRE D'HABITAT PROPOSÉE PAR LES COMMUNES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

### CONTEXTE ET ENJEUX

La CCPAP compte 1 500 logements locatifs sociaux publics situés surtout en zones urbaines, mais ce marché est sous tension. La diversification du parc de logements doit être renforcée afin d'offrir des solutions aux ménages les plus modestes, pour lesquels l'accès à un logement privé reste complexe.

La poursuite du développement d'une offre locative privée conventionnée, en complément de l'offre locative publique, constitue un enjeu majeur du Programme local de l'habitat.



### OBJECTIFS

- Produire des logements sociaux et une offre locative sociale publique diversifiée.
- Produire à minima 215 logements à loyer modéré.
- Accroître l'offre de logements abordables.
- Limiter les besoins en construction neuve.



### ACTIONS

- 2-24 COURT TERME Renforcer la diversité de l'offre à travers le développement d'une offre locative à loyer modéré.
- 2-25 COURT TERME Poursuivre le développement d'une offre locative privée conventionnée.

## 2.25 VALORISER LE PARC EXISTANT ET UNE OFFRE D'HABITAT DE QUALITÉ

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

### CONTEXTE ET ENJEUX

La CCPAP affiche des ambitions en termes de rénovation énergétique, afin de maintenir l'attractivité du parc de logements, de diminuer les factures énergétiques des occupants et d'améliorer le confort de leurs logements. La remise sur le marché de logements vacants représente un potentiel d'accueil et de diversification de l'offre non négligeable. Une politique de lutte contre l'habitat indigne est menée depuis plusieurs années et a été renforcée récemment avec l'instauration du permis de louer.



### OBJECTIFS

- Inciter à la réhabilitation des logements anciens.
- Diversifier l'offre dans le parc existant.
- Améliorer le cadre de vie et l'attractivité.
- Remettre sur le marché des logements vacants.



### ACTIONS

- 2-26 COURT TERME Poursuivre la rénovation énergétique des logements.
- 2-27 COURT TERME Mener une action renforcée de résorption de la vacance dans le parc privé.
- 2-28 COURT TERME Conforter le volet habitat du projet de renouvellement urbain.
- 2-29 COURT TERME Lutter contre le mal logement.



## 2.26 COMPLÉTER L'OFFRE DE LOGEMENTS ET D'HÉBERGEMENT DES PUBLICS AYANT DES BESOINS SPÉCIFIQUES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

### CONTEXTE ET ENJEUX

La CCPAP est confrontée au vieillissement de sa population, qui nécessite des solutions pour le maintien à domicile ou le relogement. Néanmoins, la CCPAP reste un territoire relativement jeune, où cette population aux besoins variés rencontre de réelles difficultés pour se loger. Les situations de précarité recouvrent des profils variés et nécessitent un accompagnement social renforcé. Certaines aires d'accueil des gens du voyage connaissent un phénomène de sédentarisation, soulevant des besoins d'habitat adapté pour ces familles.



### OBJECTIFS

- Proposer une offre d'accueil et d'habitat diversifiée, de qualité et équilibrée sur le territoire.
- Permettre à l'ensemble des publics d'accéder à une offre d'habitat adaptée.



### ACTIONS

2-30

**COURT TERME**  
Diversifier les réponses aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

2-31

**COURT TERME**  
Améliorer l'accès au logement des jeunes et pérenniser leur ancrage sur le territoire.

2-32

**COURT TERME**  
Mettre en place des réponses ciblées aux besoins des personnes en précarité ou rupture.

2-33

**COURT TERME**  
Identifier et répondre aux besoins d'accueil et de sédentarisation des gens du voyage.

## 2.27 ASSEoir LA POLITIQUE DE L'HABITAT DE LA CCPAP : ANIMER, SUIVRE ET ÉVALUER LE PLH

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

### CONTEXTE ET ENJEUX

La mise en œuvre des actions du Programme local de l'habitat appelle un besoin d'animation et de coordination de la CCPAP avec les communes et les acteurs locaux.

La Conférence Intercommunale du Logement sera chargée de définir une stratégie d'attribution de logements sociaux, en vue d'assurer une meilleure mixité sociale et territoriale.

Un observatoire de l'habitat et du foncier sera créé afin de faciliter la prise de décisions éclairées.



### OBJECTIFS

- Suivre et orienter la politique locale de l'habitat.
- Connaître et suivre les dynamiques foncières et de l'habitat.



### ACTIONS

2-34

**COURT TERME**  
Mettre en place des instances de suivi et de pilotage du PLH.

2-35

**COURT TERME**  
Installer la Conférence Intercommunale du Logement et constituer ses documents socles.

2-36

**COURT TERME**  
Instaurer un observatoire de l'habitat et du foncier.

objectif  
stratégique

2.3

Développer les prestations  
de services publics  
pour l'ensemble de la  
population

## 2.3.1 DÉVELOPPER L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PUBLICS FRAGILISÉS ET FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

### CONTEXTE ET ENJEUX

Dans un contexte national de désertification médicale des territoires ruraux, il s'agit de mener une réflexion sur les différents moyens d'actions à disposition de la Communauté de communes permettant une amélioration de l'offre de soins sur le territoire intercommunal. La CCPAP a pour projet de signer un Contrat Local de Santé avec l'ARS Occitanie.

Le CLS est un instrument de mise en œuvre et de déploiement des politiques de santé dans les territoires de proximité. Il structure une démarche de planification en santé. C'est un outil de coordination, d'articulation et de gouvernance qui a pour objectif de répondre aux enjeux de santé globaux du territoire et de peser sur les inégalités sociales et territoriales de santé en mobilisant de façon convergente les ressources sur ce territoire.



### OBJECTIFS

- Permettre une prise de décision sur les actions pouvant être menées dans le domaine de l'accès aux soins.
- Répondre aux enjeux globaux de santé du territoire.
- Améliorer l'attractivité résidentielle du territoire.



### ACTIONS

2-37

COURT TERME

Mener une réflexion sur l'amélioration de l'offre de soins sur le territoire.

## 2.3.2 RENFORCER LES SERVICES DE LA PETITE ENFANCE ET LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

### CONTEXTE ET ENJEUX

La CCPAP porte plusieurs projets en faveur de l'accueil petite enfance : l'extension du dispositif de LAEP, la création d'une crèche collective au nord de Pamiers, où l'extension sur des horaires atypiques pourrait être envisagée, et le déménagement de la crèche familiale de Pamiers.

Dans le domaine de l'enfance, la CCPAP a pour ambition d'accompagner les communes dans l'harmonisation de leurs pratiques en matière de dérogation pour l'accueil scolaire et d'accès aux activités périscolaires, afin de favoriser l'égalité entre les enfants du territoire, qu'ils habitent en milieu urbain ou rural.



### OBJECTIFS

- Garantir la qualité de l'accueil grâce à des espaces adaptés répondant aux besoins.
- Favoriser l'égalité d'accès aux services.
- Tendre vers une meilleure répartition territoriale des structures d'accueil.



### ACTIONS

- 2-38 COURT TERME Développer les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) pour un meilleur maillage territorial.
- 2-39 MOYEN TERME Définir une charte de dérogation pour l'accueil scolaire.
- 2-40 MOYEN TERME Mener une réflexion sur le champs périscolaire (ALAE et ALSH).
- 2-41 MOYEN TERME Expérimenter l'ouverture d'une crèche collective sur des horaires atypiques.
- 2-42 COURT TERME Harmoniser la répartition territoriale des structures d'accueil petite enfance.

## 2.3.3 PARTICIPER À LA POLITIQUE JEUNESSE DU TERRITOIRE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

### CONTEXTE ET ENJEUX

La Caf définit l'intercommunalité comme étant l'échelon territorial le plus adapté pour la coordination de la nouvelle CTG. Les structures d'information et d'orientation de jeunes présentes sur le territoire sont relativement mal identifiées. Il s'agit de faciliter l'accès des jeunes à l'information et à l'orientation, en regroupant ces structures dans un lieu dédié à Pamiers et à Saverdun proposant des actions hors les murs, et de relayer leur communication.



### OBJECTIFS

- Elaborer un projet social sur le territoire.
- Faciliter l'accès des jeunes à l'information et à l'orientation.



### ACTIONS

- 2-43 COURT TERME Coordonner la future Convention Territoriale Globale.
- 2-44 COURT TERME Réfléchir sur le regroupement des structures d'information et d'orientation des jeunes.
- 2-45 COURT TERME Relayer la communication des acteurs et des dispositifs jeunesse.

# 2.3.4 FAVORISER L'ACCÈS AU SPORT POUR LE PLUS GRAND NOMBRE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

## CONTEXTE ET ENJEUX

Certaines communes du territoire rencontrent des problématiques de conflits d'usages sur leurs petits équipements sportifs et de loisirs, du fait d'un nombre insuffisant d'équipements, et ont exprimé des difficultés liées à la gestion de leurs grands équipements sportifs et de loisirs communaux, certains sous-utilisés et d'autres saturés. Il s'agit d'ouvrir un fonds de concours pour permettre aux collectivités se doter de petits équipements sportifs et de favoriser la coopération et les ententes pour optimiser l'utilisation des grands équipements existants.



## OBJECTIFS

- Assurer l'accès aux pratiques sportives pour le plus grand nombre, en garantissant un maillage d'équipements communaux de proximité.
- Optimiser l'utilisation des équipements sportifs et de loisirs à portée intercommunale.
- Faciliter le développement des pratiques sportives.



## ACTIONS

2-46

COURT TERME

Dédier un fonds de concours pour un meilleur maillage territorial des petits équipements sportifs et de loisirs communaux (hors équipements touristiques).

2-47

MOYEN TERME

Favoriser la coopération et les ententes intercommunales et interterritoriales pour la mutualisation des grands équipements sportifs et de loisirs à portée intercommunale.



## S’AFFIRMER COMME UN TERRITOIRE D’OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

---

Durant des décennies, le territoire des Portes d’Ariège Pyrénées a largement profité du desserrement industriel de l’agglomération toulousaine, qui connaît aujourd’hui une tertiarisation de son économie. Face à cette mutation du tissu économique, le territoire des Portes d’Ariège Pyrénées doit se réinventer pour conforter sa position de pôle économique majeur de l’Ariège. Il s’agit de privilégier un écosystème économique local, qui vise à renforcer l’autonomie du territoire par la création d’emplois et une offre de formation adaptée aux besoins locaux, en portant une attention particulière à l’économie présente. Il s’agit également de se montrer précurseur en matière d’accueil des entreprises et des travailleurs, en favorisant l’innovation dans un milieu rural tourné vers la modernité. Il est également indispensable de renforcer le positionnement de notre territoire rural durable et tourné vers l’avenir, en encourageant une agriculture raisonnée, une consommation

modérée des ressources et en favorisant les circuits courts, pour offrir un environnement préservé. Le développement d’une forme de tourisme responsable sur notre territoire s’appuie sur la diversité des richesses locales et sur un environnement naturel préservé.

Ce défi traduit notre volonté de structurer le développement économique du territoire en se dotant d’une stratégie dans les domaines de l’accompagnement des entreprises, du développement des zones d’activités économiques et en favorisant une activité agricole durable. Il traduit également, notre engagement à favoriser l’emploi et la formation sur notre territoire. Enfin, il traduit une volonté de développer et consolider la destination touristique des Portes d’Ariège Pyrénées en valorisant nos atouts naturels, culturels et patrimoniaux dans une dimension responsable et durable.



objectif  
stratégique

3.1

Promouvoir et  
renforcer l'attractivité  
économique du  
territoire

## 3.1.1 SE DOTER D'OUTILS D'ORIENTATION ET DE PLANIFICATION ÉCONOMIQUE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

### CONTEXTE ET ENJEUX

Dans un contexte de pression foncière et d'évolution de la réglementation, la CCPAP doit mettre en place des outils de planification économique afin de projeter le développement territorial concerté sur les prochaines années.



### OBJECTIFS

- Construire une stratégie économique concertée.
- Permettre la connaissance du territoire, des entreprises et du tissu économique.



### ACTIONS

- COURT TERME**  
3-1 Se doter d'un schéma intercommunal de développement économique.
- COURT TERME**  
3-2 Créer un observatoire de l'activité économique à l'échelle intercommunale.

## 3.1.2 METTRE EN OEUVRE UNE STRATÉGIE DE MARKETING TERRITORIAL

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

### CONTEXTE ET ENJEUX

Outre les supports de communication dédiés aux porteurs de projet, aux investisseurs et aux chefs d'entreprise, il convient de gagner en visibilité et en attractivité économique.



### OBJECTIFS

- Gagner en visibilité et en attractivité.
- Attirer de nouveaux investisseurs et porteurs de projet.



### ACTIONS

- COURT TERME**  
3-3 Développer une visibilité spécifique dédiée à l'attractivité économique du territoire.



# 3.1.3 VEILLER À SOUTENIR L'INNOVATION DANS TOUS LES DOMAINES D'ACTIVITÉS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

## CONTEXTE ET ENJEUX

L'ESS est un mouvement social et économique qui propose une autre façon de faire de l'économie soucieuse de ses responsabilités sociétales, du partage des richesses qu'elle produit, de la qualité des emplois qu'elle crée, de l'implication des citoyens dans le pilotage des projets.



## OBJECTIFS

- Détecter, soutenir et valoriser les initiatives et entreprises ESS.



## ACTIONS

3-4

COURT TERME

Intégrer la notion d'économie sociale et solidaire.

# 3.1.4 ACCROITRE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

## CONTEXTE ET ENJEUX

L'accompagnement des porteurs de projet se fait actuellement de manière partenariale avec les structures départementales et régionales.

La CCPAP souhaite garder une action forte de soutien à l'initiative économique en étant la porte d'entrée des porteurs de projet et des chefs d'entreprise.

Elle souhaite également accompagner les communes dans le développement d'espaces de coworking et de corpworking d'intérêt communautaire pour favoriser le dynamisme économique local. Il s'agit d'un nouveau mode d'organisation du travail basé sur un espace de travail partagé et collaboratif favorisant les échanges et les synergies entre les entrepreneurs.



## OBJECTIFS

- Accompagner et développer des espaces de travail partagés d'intérêt communautaire sur le territoire de la CCPAP.
- Accompagner tous les porteurs de projet.
- Connaitre et maîtriser le tissu économique du territoire et des enjeux qui en découlent.
- Créer un environnement partenarial solide et efficient.



## ACTIONS

3-5

COURT TERME

Identifier des espaces d'accueil dans les centres bourgs et apporter une aide en ingénierie à la dynamique de création d'espaces de coworking.

3-6

COURT TERME

Formaliser l'accompagnement des porteurs de projet en renforçant les partenariats avec les structures d'accompagnement et les pépinières d'entreprise.

# 3.15 ADAPTER LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AUX BESOINS DU TERRITOIRE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

## CONTEXTE ET ENJEUX

La CCPAP est compétente en matière de zones d'activité économique. Elle s'est largement investie dans l'aménagement et la promotion de nouvelles extensions et lots, et doit maintenant se saisir de la requalification de certaines zones et de leur spécialisation, en s'interrogeant sur les services à destination des salariés et entreprises. Considérant les éventuels impacts négatifs des travaux sur l'économie agricole, l'enjeu est de parvenir à une consommation raisonnée des espaces et un moindre impact sur les filières agricoles. Aussi, bien que le territoire profite d'infrastructures de transport d'échelle régionale et nationale, seul le transport routier est exploité pour l'acheminement de marchandises. La CCPAP souhaite porter un projet de développement et d'exploitation des infrastructures ferroviaires de son territoire.



## OBJECTIFS

- Remettre à niveau les ZAE du territoire.
- Favoriser les synergies et l'émergence de pôles de compétences.
- Intégrer le développement durable au cœur des ZAE du territoire.



## ACTIONS

- COURT TERME**  
3-7 Spécialiser, requalifier et développer les zones d'activités économiques pour favoriser la diversité des activités.
- COURT TERME**  
3-8 Ouvrir le dialogue avec la Chambre d'Agriculture dans le cadre de nos stratégies foncières de développement économique sur les thématiques de compensations, de gestion des zones agricoles, etc.
- MOYEN TERME**  
3-9 Développer des services et des actions à destination des salariés des ZAE.
- COURT TERME**  
3-10 Négocier l'optimisation de l'usage du rail pour le transport de marchandises.

# 3.16 METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE FONCIÈRE DE SOUTIEN AU PARCOURS RÉSIDENTIEL DES ENTREPRISES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

## CONTEXTE ET ENJEUX

La CCPAP est compétente en matière d'immobilier d'entreprise, mais ne propose pas à ce jour de solution d'accueil des entreprises hors foncier. Afin de renforcer son attractivité, la CCPAP souhaite créer des conditions d'accueil favorables pour les entreprises et leurs salariés. Aujourd'hui, l'offre d'immobilier d'entreprise disponible est sous-dimensionnée. Afin de palier à cette absence, un processus d'acquisition et de restauration d'un bâtiment de 3 000 m<sup>2</sup> est en cours sur la ZAE de Pignes à Mazères.



## OBJECTIFS

- Promouvoir le développement des entreprises locales.
- Faciliter l'arrivée de nouvelles entreprises.



## ACTIONS

- COURT TERME**  
3-11 Réaliser de l'immobilier d'entreprise.



objectif  
stratégique

3.2

## Structurer une destination touristique responsable et durable en s'appuyant sur les ressources locales

3.2.1

### SE DOTER D'UNE STRATÉGIE INTERCOMMUNALE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA DESTINATION DES PORTES D'ARIÈGE PYRÉNÉES

● OBJECTIF OPÉRATIONNEL

#### CONTEXTE ET ENJEUX

Les élus de la CCPAP en charge du tourisme souhaitent définir, à l'aide de l'élaboration d'un schéma directeur de développement touristique, une identité territoriale nouvelle afin de pouvoir par la suite développer l'attractivité touristique du territoire et en faire un territoire de destination à part entière. Il s'agit d'identifier, d'organiser et de structurer l'offre touristique du territoire, mais aussi de définir les axes stratégiques de valorisation du territoire pour promouvoir la destination.



#### OBJECTIFS

- Se doter et appliquer un schéma intercommunal de développement touristique.
- Développer quelques sites touristiques forts qui rayonnent sur plusieurs thématiques.
- Intégrer ces sites phares dans un réseau départemental et régional et en faire la porte d'entrée du territoire et le point de départ de circuits thématiques.
- Développer l'offre de cyclotourisme et de voies vertes en référençant les itinéraires existants et en valorisant l'offre d'hébergement et de restauration à proximité.
- Améliorer la politique d'accueil des touristes.
- Aménager une signalétique touristique pertinente sur le territoire.
- Promouvoir une médiation touristique du territoire sur les aires de repos.



#### ACTIONS

3-12

COURT TERME

Se doter et appliquer un schéma intercommunal de développement touristique.

## 3.2.2 DÉVELOPPER L'OFFRE D'ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

### CONTEXTE ET ENJEUX

Le territoire des Portes d'Ariège est particulièrement propice au développement des activités de pleine nature, avec 400 km de sentiers qui représentent un atout pour le cadre de vie et le tourisme.

Dans le cadre d'une politique touristique départementale visant à développer le cyclotourisme, l'office du tourisme des Portes d'Ariège agit au quotidien pour développer le label Accueil Vélo.

Des travaux de mise en sécurité et d'aménagement d'embarcadères sur la rivière Ariège et un projet de valorisation de l'Hers Vif ont permis le développement d'activités nautiques. Cette offre demande à être valorisée.



### OBJECTIFS

- Conforter une identité touristique valorisant les spécificités locales.
- Proposer une offre complémentaire à la montagne.
- Promouvoir un tourisme familial et durable.



### ACTIONS

- 3-13 COURT TERME Structurer des boucles de randonnée pédestre, cyclotouristique et équestre à partir des sentiers existants afin de les rendre plus attractifs.
- 3-14 COURT TERME Révéler le potentiel du territoire en terme de cyclotourisme.
- 3-15 COURT TERME Développer le label Accueil Vélo.
- 3-16 COURT TERME Créer un projet touristique nautique et pédestre en relation avec les rivières.
- 3-17 COURT TERME Améliorer la qualité et diversifier l'offre d'hébergement de plein air.

## 3.2.3 VALORISER LE PATRIMOINE LOCAL ET L'ARTISANAT

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

### CONTEXTE ET ENJEUX

Depuis 2001, la CCPAP est engagée dans une opération d'inventaire du patrimoine culturel qui a permis d'identifier des ressources à valoriser. Ces ressources patrimoniales sont de véritables leviers de développement économique et d'aménagement du territoire par la valorisation et la promotion touristique.



### OBJECTIFS

- Soutenir la création de produits touristiques.
- Soutenir les opérations de restauration et de connaissance du patrimoine.



### ACTIONS

- 3-18 MOYEN TERME Protéger et valoriser le patrimoine.
- 3-19 MOYEN TERME Exploiter les opportunités touristiques et culturelles liées au patrimoine.

objectif  
stratégique

3.3

## Soutenir et promouvoir l'agriculture

### ACCOMPAGNER LA DIVERSIFICATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES VERS UNE AGRICULTURE DURABLE

3.3.1

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

#### CONTEXTE ET ENJEUX

Le territoire compte 451 exploitations agricole, avec une tendance vers plus de mixité de l'activité et pour la reprise d'exploitations hors cadre familial.

Le PETR de l'Ariège est labellisé Projet Alimentaire Territorial, tout comme la commune de Saverdun.



#### OBJECTIFS

- Développer les circuits courts et favoriser la qualité.
- S'inscrire dans un système alimentaire local durable.



#### ACTIONS

3-20

COURT TERME

Faciliter l'installation de maraîchers et de fruitiers.

3-21

MOYEN TERME

Soutenir le développement de la diversification des activités chez les agriculteurs.

### 3.3.2 VALORISER L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET LES PRODUCTIONS LOCALES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

#### CONTEXTE ET ENJEUX

La CCPAP souhaite reprendre et développer des actions de rencontre entre le grand public et les agriculteurs, telles que des journées de découverte à la ferme et les animations organisées dans le cadre de l'ABC, pour faire découvrir au grand public leurs actions de préservation et d'entretien du paysage et de la biodiversité.



#### OBJECTIFS

- Sensibilier les enfants à travers un projet pédagogique.
- Valoriser les produits du terroir.



#### ACTIONS

3-22

COURT TERME

Organiser des visites à la ferme et la découverte de l'agriculture.

objectif  
stratégique

3.4

Favoriser l'emploi, l'insertion  
et la formation en adéquation  
avec les projets des personnes  
et les besoins du territoire

## 3.4.1 FAVORISER L'ADAPTATION DES FORMATIONS AVEC LES BESOINS DU TERRITOIRE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

### CONTEXTE ET ENJEUX

Face à des difficultés de recrutement exprimées par certaines entreprises, la CCPAP s'engage à faire remonter les besoins auprès de la Région afin d'adapter l'offre de formation.



### OBJECTIFS

- Diminuer le chômage sur le territoire.
- Aider les entreprises à recruter sur le territoire.



### ACTIONS

3-23

**COURT TERME**  
Recenser et faire remonter les besoins en formation de la Région.

## 3.4.2 RENFORCER LES LIENS AVEC LES PARTENAIRES ET AMÉLIORER LA COMMUNICATION POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES BESOINS DU TERRITOIRE EN MATIÈRE D'EMPLOI

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

### CONTEXTE ET ENJEUX

La CCPAP publie régulièrement les offres d'emplois et de stages des entreprises du territoire. Il s'agit de créer une interface favorisant la rencontre entre l'offre et la demande. La CCPAP souhaite également jouer un rôle d'intermédiaire pour le développement de l'offre de formation.



### OBJECTIFS

- Faciliter l'insertion des demandeurs d'emploi.



### ACTIONS

3-24

**COURT TERME**  
Créer une bourse de l'emploi et du stage.

3-25

**COURT TERME**  
Inciter le développement de l'offre de formation supérieure.



# CONDUIRE LOCALEMENT LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE ET SOCIÉTALE

---

Il s'agit d'aménager le territoire dans un souci d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, d'améliorer la performance énergétique et de réduire l'impact écologique du secteur résidentiel et tertiaire. Le patrimoine public devra faire preuve d'exemplarité dans la production et la consommation d'énergies renouvelables, et la sensibilisation des habitants favorisera les changements de comportements et permettra de soutenir les initiatives locales en faveur des transitions.

Ce défi traduit notre engagement dans la préservation et la valorisation de l'environnement, de la biodiversité et des ressources naturelles locales. Il traduit également notre volonté de réduire et de sensibiliser à la réduction des consommations énergétiques tout en développant de manière raisonnée la production d'énergies renouvelables.

sensibilisation  
ressources  
respect, nature  
préservé  
bâtiment écologie  
environnement  
exemplarité biodiversité  
aménagement énergie renouvelable  
valorisation

objectif  
stratégique

4.1

## Préserver et valoriser les ressources naturelles locales

### 4.1.1 SENSIBILISER À LA PROTECTION ET À LA VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

#### CONTEXTE ET ENJEUX

La CCPAP mène des actions en faveur de la préservation et de la sensibilisation du grand public, des acteurs et des élus. Elle porte, pilote et accompagne des projets de construction, de réhabilitation et d'aménagement dans lesquels l'utilisation de bois local est privilégiée ou à l'étude, dans le respect des règles de la commande publique. Elle sera également attentive aux projets de réaménagement et de réhabilitation des gravières.



#### OBJECTIFS

- Faire connaître la biodiversité locale au plus grand nombre.
- Sensibiliser les acteurs et les habitants sur l'impact de leurs pratiques sur les écosystèmes.
- Préserver le cadre de vie et les espaces naturels et agricoles et lutter contre l'artificialisation des sols.



#### ACTIONS

- 4-1 COURT TERME Mobiliser le grand public et les acteurs du territoire autour de l'ABC.
- 4-2 COURT TERME Sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement dans les écoles et les centres de loisirs.
- 4-3 COURT TERME Organiser des événements réguliers et qui perdurent de découverte et de sensibilisation à l'environnement.
- 4-4 COURT TERME Accompagner les projets d'aménagement et de réhabilitation des gravières.
- 4-5 COURT TERME Privilégier l'utilisation du bois local dans les projets de construction, de réhabilitation et d'aménagement.
- 4-6 COURT TERME Installer des panneaux d'information sur la préservation de l'environnement aux départs des sentiers, en lien avec le schéma de développement touristique.
- 4-7 COURT TERME Sensibiliser les élus et techniciens des communes autour des trames verte, bleue, noire et brune.

# 4.1.2 CONTRIBUTUER À LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

## CONTEXTE ET ENJEUX

Nous faisons face aujourd'hui à un effondrement de la biodiversité avec la disparition de près de 60% des espèces en moins d'un siècle. Pour pallier les risques liés à cet effondrement, la CCPAP souhaite mettre en place des îlots de biodiversité, afin d'augmenter la diversité des espèces et des milieux et d'améliorer la résilience des écosystèmes. L'opération de plantation de haies menée depuis 2018 doit être optimisée afin de favoriser la restauration de la biodiversité, un meilleur fonctionnement des écosystèmes perturbés et une plus forte résilience face au changement climatique. Les actions de fauche différenciée de bord de route d'intérêt communautaire ont également été mises en place depuis 2018 pour préserver trois espèces de plantes rares et protégées, qui présentent un bilan positif et demandent à être poursuivies. A l'inverse, la CCPAP est concernée par la présence de l'Ambrosie à feuille d'armoise ou trifide, une plante exotique envahissante qui menace les cultures et la santé, et elle soutient et accompagne la lutte contre cette espèce.

Il s'agit également de préserver les continuités écologiques en repensant l'éclairage public pour réduire la pollution lumineuse et réaliser des économies d'énergie. La CCPAP étant compétente sur les zones d'activités économiques, des mesures seront mises en place dans ces espaces afin d'être exemplaire et d'inciter et sensibiliser les communes à mettre en place des initiatives similaires.



## OBJECTIFS

- Restaurer et préserver la biodiversité.
- Restaurer des continuités écologiques et la trame arborée hors forêts.
- Diversifier les plantations dans les espaces verts avec des espèces locales, favorables aux insectes pollinisateurs.
- Atténuer les effets du changement climatique.
- Faire appliquer la réglementation sur l'extinction des façades, bureaux et vitrines.
- Sensibiliser les habitants et les différents acteurs concernés en menant des actions de prévention.
- Préserver la productivité des terres agricoles et la santé des animaux.



## ACTIONS

- 4-8 COURT TERME Accompagner et inciter la création d'espaces verts et d'îlots de biodiversité dans les agglomérations.
- 4-9 COURT TERME Poursuivre et améliorer la plantation de haies dans le milieu agricole et le long des cours d'eau.
- 4-10 COURT TERME Sensibiliser et informer les communes pour développer les pratiques d'extinction de l'éclairage public et préservation de la trame noire.
- 4-11 COURT TERME Favoriser la biodiversité et les continuités écologiques dans les zones d'activités intercommunales, notamment lors des projets d'extension.
- 4-12 COURT TERME Sensibiliser et agir contre les espèces exotiques envahissantes.
- 4-13 COURT TERME Poursuivre la fauche différenciée en bord de route d'intérêt communautaire.



# 4.1.3 CONTRIBUTUER À LA PRÉSERVATION DES RIVIÈRES ET DE LA RESSOURCE EN EAU

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

## CONTEXTE ET ENJEUX

Le transfert obligatoire de la compétence « eau potable » intervient dans un contexte de sécheresse, problèmes de qualité de l'eau, préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau. La CCPAP va devoir installer une nouvelle gouvernance autour des compétences eau potable et assainissement. La problématique de préservation de l'eau, les récentes connaissances sur les micropolluants, ou encore la place croissante du numérique réaffirment ce besoin. Il faudra également réfléchir à la performance, financière, bien sûr, mais également sociale et environnementale.

Pour les Communautés de communes, l'exercice de la compétence « eaux pluviales » demeure facultatif. Le ruissellement pluvial est un enjeu de plus en plus important. La compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » doit pouvoir s'inscrire dans une politique globale et locale de l'eau, et l'exercice de la compétence devra viser à la mise en place d'un zonage pluvial, facilitant l'identification des ouvrages dédiés à la gestion des eaux pluviales urbaines. L'objectif est donc ici d'étudier l'éventualité d'une prise de compétence et la mise en œuvre d'un schéma directeur des eaux pluviales.

La CCPAP est compétente en matière de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ». La gestion des milieux aquatiques devant être menée par bassin versant, la compétence GEMAPI est transférée aux syndicats de bassin versant.



## OBJECTIFS

- Atténuer les effets du changement climatique et préserver la biodiversité.
- Assurer un meilleur service à l'utilisateur.
- Lutter contre la pollution et prévenir les inondations.
- Mutualiser les moyens et réaliser des économies d'échelle.
- Accroître les capacités d'investissement des autorités gestionnaires.
- Aménager le territoire en tenant compte des milieux aquatiques.
- Améliorer la perméabilité des sols urbains
- Favoriser la réduction des polluants et produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et auprès des exploitants agricoles.
- Préserver les continuités écologiques et les trames vertes et bleues.



## ACTIONS

- 4-14 COURT TERME Préparer le transfert de la compétence eau potable.
- 4-15 COURT TERME Préparer le transfert de la compétence eaux pluviales.
- 4-16 COURT TERME Préserver et conforter les berges des rivières (poursuite du travail avec les syndicats (GEMAPI)).
- 4-17 COURT TERME Agir pour le maintien de la qualité de l'eau en sollicitant les organismes compétents.
- 4-18 COURT TERME Déployer l'inventaire des zones humides notamment dans les documents d'urbanisme.

# 4.14 CONTRIBUTUER À LA PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

## CONTEXTE ET ENJEUX

En 2020, l'ANA - CEN Ariège s'est lancée dans un programme de science citoyenne autour de la qualité de l'air, mené en collaboration avec la Sensor Community, dispositif de sciences citoyennes qui met en réseau des détecteurs de particules fines. Pour l'Ariège, l'objectif est de trouver des personnes volontaires pour installer ces capteurs chez eux.



## OBJECTIFS

- Améliorer la connaissance sur la qualité de l'air du territoire et sensibiliser les habitants.



## ACTIONS

4-19

MOYEN TERME

Organiser des animations de sensibilisation à la qualité de l'air auprès des particuliers et des professionnels.

# 4.15 RÉDUIRE ET VALORISER LES DÉCHETS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

## CONTEXTE ET ENJEUX

L'évolution des modes de vie a conduit à une augmentation forte des déchets verts des ménages, qui constituent des ressources valorisables. La CCPAP a transféré intégralement la compétence traitement au SMECTOM et dispose de faibles leviers d'actions. Elle plaide néanmoins pour une diversification et une généralisation des filières de valorisation et a également investi en partenariat avec le SMECTOM dans une installation de collecte et traitement en déchetterie. La CCPAP est engagée depuis de nombreuses années dans la valorisation du tri sélectif, notamment sur la partie nord du territoire où elle assure en régie la compétence collecte. On constate néanmoins que les performances par habitant sont perfectibles et restent inférieures aux moyennes des territoires comparables. L'extension des consignes de tri en 2021 contribue à faciliter la compréhension par les particuliers du geste de tri sélectif, en s'appuyant sur le message « tous les emballages se trient ». Enfin, la CCPAP envisage de mettre en œuvre sur son périmètre collecte un dispositif d'apport volontaire en proximité offrant à chaque usager un point de tri de ses déchets à proximité de son domicile.



## OBJECTIFS

- Atteindre des objectifs élevés de réduction des déchets et de recyclage.
- Générer la production de matières et de ressources énergétiques à valeur ajoutée.



## ACTIONS

4-20

COURT TERME

Réduire la production de biodéchets au niveau des services de la Communauté de communes.

4-21

COURT TERME

Faciliter le recyclage des produits verts.

4-22

COURT TERME

Rendre le tri sélectif plus lisible pour les habitants : clarifier la communication.

objectif  
stratégique

4.2

## Accélérer notre engagement dans la transition énergétique à l'échelle du territoire

4.2.1

### RÉDUIRE ET SENSIBILISER À LA RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

#### CONTEXTE ET ENJEUX

La Région Occitanie a pour ambition de devenir la première région d'Europe à énergie positive en 2025, et le PCAET du SCoT a pour objectif de diviser par deux les consommations d'énergies d'ici 2050.

Sachant que le secteur du bâtiment est le 2<sup>ème</sup> le plus énergivore, et que le décret tertiaire devra être appliqué à partir de cette année, la CCPAP souhaite recruter un conseiller en énergie partagé à partir de 2023 pour accompagner les projets de réhabilitation. Ce poste serait subventionné à 50% par l'ADEME les trois premières années et le coût de fonctionnement reste à charge serait réparti entre les communes et l'intercommunalité.



#### OBJECTIFS

- Accompagner les communes dans la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti afin de réduire les consommations d'énergie et les dépenses associées.
- Permettre aux communes concernées de répondre à la réglementation décret tertiaire.
- Mettre en place un service de Conseil en Energie Partagé mutualisé entre la CCPAP et les communes membres.
- Accompagner les communes avec un programme pluriannuel d'intervention.



#### ACTIONS

4-23

COURT TERME

Accompagner la réhabilitation énergétique du patrimoine bâti communal et intercommunal (hors habitat).

# 4.2. DÉVELOPPER ET ENCOURAGER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

## CONTEXTE ET ENJEUX

Depuis 2017, la compétence d'élaboration et d'animation du PCAET a été transférée au Syndicat de SCoT. Cependant, le Syndicat de SCoT ne porte pas la responsabilité du déploiement de l'ensemble du programme territorial des énergies renouvelables et les EPCI ont la charge de développer des actions. En effet, parmi les 41 actions qui composent le programme de ce Plan Climat 2020-2025, une quinzaine relèvent directement des compétences communautaires pour leur mise en œuvre. Dans le cadre du suivi et de l'animation de la politique de transition énergétique dans les territoires ainsi qu'à l'échelle du Syndicat de SCoT, il a été proposé à la CCPAP de bénéficier d'un pré-diagnostic dans le cadre du référentiel Climat-Air-Energie de l'ADEME.

Le SCoT de la Vallée de l'Ariège est en cours de révision et l'élaboration du Schéma de Développement Economique de la CCPAP est prévu pour 2023. Aujourd'hui, l'intégration des enjeux de transition écologique et énergétique, de mobilité et d'intégration paysagère dans les projets d'aménagement ou d'extension des zones d'activité économique est incontournable. Il convient également d'analyser les nouveaux projets de production d'énergies renouvelables et de participer à l'accompagnement des communes pour développer ces projets.



## OBJECTIFS

- Contribuer au dynamisme économique local, à la diminution de l'impact carbone et à la résilience du territoire en matière énergétique.
- Contribuer à l'effort régional pour une Région à énergie positive et à l'atteinte des objectifs du PCAET.
- Aménager des ZAE tournées vers la transition énergétique, l'aménagement qualitatif, l'intégration des enjeux mobilité, l'intégration paysagère, la biodiversité et le développement des énergies renouvelables.
- Viser l'exemplarité en matière d'achats publics dans tous les domaines de compétence de la CCPAP.
- Adopter une politique d'achat public respectueuse des objectifs du développement durable et du PCAET.
- Répondre aux réglementations (RE2020, décret tertiaire, loi Egalim, etc.).



## ACTIONS

- 4-24 **COURT TERME** Analyser le développement de projets de production d'énergies renouvelables.
- 4-25 **COURT TERME** Favoriser dans les règlements de zones l'exemplarité énergétique et écologique sur les zones d'activités économiques communautaires.
- 4-26 **COURT TERME** Mettre en place une politique d'achats publics responsables pour tous les marchés passés par la CCPAP.
- 4-27 **COURT TERME** Réaliser un pré diagnostic Climat Air Energie avec l'appui de l'ADEME.

# LE BUDGET

PAR THÉMATIQUE

Solde reste à charge des dépenses marginales de fonctionnement et d'investissement totales sur la période 2022-2030

## SERVICES AUX COMMUNES

8,9 millions d'euros

- Fonctionnement annuel moyen : 200 000 €
- Investissement total : 7,2 millions d'euros

## HABITAT ET URBANISME

6,8 millions d'euros

- Fonctionnement annuel moyen : 200 000 €
- Investissement total : 5 millions d'euros



# ENVIRONNEMENT ET TRANSITIONS

1,8 millions d'euros

- Fonctionnement annuel moyen : 30 000 €
- Investissement total : 1,5 millions d'euros

# SERVICES À LA POPULATION

2,2 millions d'euros

- Fonctionnement annuel moyen : 210 000 €
- Investissement total : 0,3 millions d'euros

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2,4 millions d'euros

- Fonctionnement annuel moyen : 50 000 €
- Investissement total : 2 millions d'euros

# ADMINISTRATION

2,9 millions d'euros

- Fonctionnement annuel moyen : 10 000 €
- Investissement total : 2,8 millions d'euros

# MOBILITÉS

6 millions d'euros

- Fonctionnement annuel moyen : 500 000 €
- Investissement total : 1,5 millions d'euros









# Portes Ariège Pyrénées

Communauté de Communes

Arvigna – La Bastide-de-Lordat – Bénagues – Bézac – Bonnac – Brie – Canté –  
Le Carlaret – Escosse – Esplas – Gaudiès – Les Issards – Justiniac – Labatut –  
Lescousse – Lissac – Ludiès – Madière – Mazères – Montaut – Pamiers – Les Pujols –  
Saint-Amadou – Saint-Amans – Saint-Jean-du-Falga – Saint-Martin-d'Oydes –  
Saint-Michel – Saint-Quirc – Saint-Victor-Rouzaud – Saverdun – La-Tour-du-Crieu –  
Trémoulet – Unzent – Le Vernet d'Ariège – Villeneuve-du-Paréage